

Procès-verbal du conseil d'administration de l'association ÉRO du 9 avril 2019

Présents :

- Vanessa Gordo-Finestres (PUM)
- Frédéric Lisak (Plume de carotte)
- Éric Sevault (Smolny)
- Monique Subra (éditions du Cabardès)
- Benjamin Vermeilh (groupe éditorial PIKtos)

Excusés :

- Sophie Amen (Le Vengeur masqué)
- Franck Coste (Idées Plus)
- Charles-Henri Lavielle (Anacharsis)
- Colette Olive (éditions Verdier)
- Laurent Poujol (Yovana)
- Bernard Quérol (Champ social éditions)
- Jacqueline Taurines (éditions du Mont)

L'ordre du jour pour ce conseil d'administration est le suivant :

FONCTIONNEMENT

*Point sur les **adhésions 2019**

*Élection d'une **date pour l'AG** de l'association à organiser en juin

*Propositions d'intervention pour la **matinée professionnelle**

VIE DES ÉDITEURS

*Préparation du **rendez-vous avec Benoît Caron**

*Évaluation de l'action **communiqué de presse** pour la Comédie du livre

*Compte rendu de **Livre Paris**

QUESTIONS DIVERSES

Le rendez-vous des administrateurs est à 13h30, 28, impasse des bons amis, 31200 Toulouse, dans les locaux de Plumes de Carotte où Frédéric Lisak les a conviés. Par commodité, le compte rendu suivra le plan de l'ordre du jour.

FONCTIONNEMENT :

Adhésions 2019

Depuis l'arrêt de la publication du catalogue, le nombre des adhésions est passé d'une cinquantaine à une vingtaine. La présidente, Monique Subra, considère que l'association n'a de légitimité que si elle rassemble un **nombre significatif d'adhérents**. Une campagne portant le bulletin et un rapport des dernières activités a été adressée en janvier 2019 à tous les éditeurs professionnels de la Région Occitanie. Il y a quelques semaines Jacqueline Taurines, trésorière adjointe, a effectué une première relance téléphonique auprès d'une dizaine d'éditeurs. Comme elle est excusée aujourd'hui pour cause de maladie, c'est Frédéric Lisak, trésorier, qui fait le point des adhésions : l'association dénombre 19 adhérents à jour de leurs cotisations. Un coup d'œil à la liste nous permet de constater que certains membres du conseil d'administration ont oublié de reconduire leur adhésion. Les éditeurs du CA présents se répartissent les rappels pour adhésions. L'objectif est d'atteindre une trentaine d'adhésions pour la prochaine Assemblée Générale.

Date pour l'AG

Statutairement, l'AG doit se tenir dans le premier semestre de l'année civile. Considérant le temps nécessaire à l'organisation de la matinée professionnelle qui doit précéder l'AG, le mailing à préparer en amont, les choix se portent sur juin. Après confrontation des agendas et calendriers, la date du 10 juin est arrêtée. Cette date se trouve être le lundi de Pentecôte, jour de solidarité et férié. Personne ne voit d'inconvénient à ce que l'assemblée soit organisée un jour chômé, bien au contraire. Les administrateurs valident la date du **10 juin 2019** pour l'Assemblée Générale de l'association. Monique va se renseigner sur la disponibilité de la salle René Douce de Ventenac Cabardès, lieu central et accessible qui convient à la majorité. Le principe d'organisation d'une auberge espagnole pour le repas entre la matinée professionnelle et l'AG de l'après-midi est adopté.

Matinée professionnelle

Suite à la proposition de Monique, l'association a instauré depuis l'année dernière le principe d'une matinée professionnelle avant l'AG. Ce moment constitue un espace d'interventions préparé sur une **thématique** et comprend également des temps d'échanges.

En 2018, le sujet choisi était la diffusion/distribution et trois éditeurs issus de structures aux fonctionnements différents ont témoigné de leur expérience (voir compte-rendu de l'AG 2018). Pour la matinée professionnelle du 10 juin 2019, Monique et Benjamin Vermeilh, secrétaire, proposent chacun deux thèmes au conseil :

Benjamin

- La première proposition consiste en l'intervention des responsables d'une boîte de **communication** de sa connaissance qui travaille sur le *crowdfunding* (ou financement participatif). Renaud et Robin, les deux fondateurs de Komgourou, s'intéressent à l'édition. Ils proposent d'accompagner des structures éditoriales dans leurs recherches de financement. Un éditeur peut ainsi s'assurer un nombre de ventes minimum de précommandes en amont et adapter son tirage. Renaud et Robin font également un travail sur l'animation web des réseaux pour optimiser les collectes qu'ils pourraient présenter.

- L'autre proposition est relative au **Comptoir du livre**. Acteur ancré sur le territoire d'Occitanie, le Comptoir du livre un diffuseur-distributeur régional qui centralise les stocks de plusieurs éditeurs particulièrement bien implanté auprès des maisons de presse et grandes surfaces.

Il pourrait être intéressant d'organiser la venue du directeur de la structure Hervé Poulain. Cela permettrait d'organiser l'échange entre des éditeurs soucieux de voir leur production en ventes chez les petits revendeurs et une personne qui a une bonne connaissance des impératifs de ce type commerce et de la réalité d'un terrain.

Monique

- La première proposition concerne une **rencontre éditeurs/illustrateurs** de la Région. Monique a, depuis plusieurs années, sollicité sur ce sujet l'agence du livre, hier LR2L aujourd'hui OLL.

L'idée serait de faire se rencontrer les illustrateurs qui se déplaceraient avec un book et les éditeurs qui viendraient avec des titres significatifs de leurs catalogues. Serait organisé un échange de type *speed dating* entre éditeurs et illustrateurs.

- La seconde proposition de Monique est l'intervention de Marcel Leclercq, informaticien. Les éditions du Cabardès ont fait appel au **cabinet Axiales**, à l'époque en lien avec l'agence du livre languedocienne. Parmi cette équipe, Marcel Leclerc a développé pour eux un logiciel de gestion sur mesure, synchronisé avec le *software* déjà existant dans l'entreprise. Il paraît intéressant que des éditeurs aient connaissance de ce type de service qui peut les accompagner dans leur gestion commerciale et s'adapter à chaque fonctionnement et chaque structure.

Les éditeurs réunis remercient Monique et Benjamin pour leurs propositions.

Si les quatre propositions sont intéressantes, elles ne s'adressent pas toutes au plus grand nombre. Par exemple, plusieurs éditeurs publiant uniquement du texte avouent ne pas être concernés par la recherche d'illustrateurs. Les administrateurs pensent qu'il y aurait intérêt à échanger sur les différents outils logiciels utilisés, et qu'il serait bon d'organiser **des ateliers** en dehors du temps de l'AG pour partager sur les pratiques. Cette idée d'atelier est retenue.

La plus attractive des propositions est celle qui concerne le financement et le *crowdfunding*. Frédéric propose d'apporter sa contribution en abordant d'autres biais de **préfinancements de la production** de livre (coédition, partenariat, souscription...), il s'agirait d'entre faire la présentation. Les administrateurs adoptent sur la proposition de Frédéric le titre de « **Stratégies d'avant-livre** » et le principe d'une matinée consacrée à ces stratégies et moyens de financement est validé comme programme de la matinée du 10 juin 2019.

<u>VIE DES ÉDITEURS :</u>

Rendez-vous avec Benoît Caron et OLL

En 2018 Monique et Frédéric ont été les représentants d'ERO pour rencontrer Benoît Caron, responsable des Industries Créatives de la Région Occitanie, accompagné de deux personnes issues des services de la Région, ainsi que de 4 représentants d'Occitanie Livre et Lecture. L'échange a essentiellement visé à confronter les besoins des éditeurs sur le plan du fonctionnement des **aides à l'édition** avec les contraintes administratives des services techniques. Des avancées ont ainsi vu le jour, même si des contraintes très lourdes sont apparues (cf. compte rendu de ce rendez-vous 2018). Un nouveau rendez-vous est prévu le lendemain du CA pour dresser un bilan. Benjamin s'ajoute à la

délégation. Pour préparer cette rencontre il est décidé de centraliser les retours reçus via nos relais et dresser une liste de sujets à aborder.

À l'occasion d'un tour de table, Vanessa Gordo-Finestres aborde des **dossiers compliqués** pour des motifs juridiques.

Frédéric condamne la lourdeur liée à l'envoi des **récapitulatifs des comptes** demandés par l'agence. Ce dernier formalisme a disparu des nouveaux protocoles.

La question du **calendrier des aides** et des versements est centrale. Il peut y avoir jusqu'à sept ou huit mois avant la validation des élus. On rappelle le mail de Franck Costes, membre du CA excusé, qui nous apprend que la Région a fait appel à un prestataire extérieur pour la **numérisation** des dossiers d'aide, ce qui a aggravé les délais de traitement. Les membres du CA s'interrogent sur la nécessité de numériser des dossiers puisqu'ils sont envoyés par mail donc dématérialisés. La question est à poser.

Frédéric développe ensuite deux problèmes techniques.

- Le premier concerne la règle du **prorata** nouvellement appliqué pour les versements. Il s'explique : jusque-là les dossiers, type aide à la fabrication, obéissaient à la règle des 60%, c'est-à-dire que l'éditeur ne pouvait prétendre à une somme qui représenterait plus de 60% du budget global de fabrication du livre. C'était simple et clair. Mais désormais, si le prévisionnel sur la base des devis n'est pas égal aux factures effectivement acquittées, une règle de proportionnalité s'engage. Moralité : Frédéric a perdu une demi-journée, et en fait perdre autant à l'opératrice de la Région, pour échanger les pièces comptables nécessaires, au remboursement de quelques dizaines d'euros. Le comble : la demande de Frédéric était en deçà de l'aide à laquelle il pouvait prétendre. Quid de la rentabilité de cette nouvelle procédure du prorata ?
- Le second problème technique qu'il convient de rapporter à Benoît Caron est celui de **l'aide à la collection**. Elle est censée participer au lancement d'une collection. Certes, elle prend en charge les frais de création d'une charte graphique ou de fabrication d'un PLV (publicité sur lieu de vente), mais elle n'accompagne aucunement une initiative éditoriale pérenne, qui s'inscrit dans la durée, puisqu'elle n'aide à la fabrication que du premier titre de la collection. En définitive, quelle différence y-a-t-il avec une aide à la fabrication pure et simple ? Les éditeurs conviennent que le dispositif devrait être aménagé. L'aide pourrait prendre en charge les titres de lancement par exemple, par exemple ceux produits dans la première année.

Communiqué de presse Comédie du livre

En février dernier, l'association ÉRO a organisé l'envoi d'un communiqué de presse relatif à l'invitation d'**auteurs auto-édités sur les stands de la Comédie du Livre**. Il est temps pour les administrateurs d'évaluer cette action. Le communiqué a suscité quelques articles dans la presse professionnelle ou locale. Mais il ne s'est rien passé permettant de faire évoluer la situation : la Région, OLL, CNL se sont tus et les organisateurs n'ont pas bougé. Par rapport à l'indépendance dont bénéficie l'association et aux directions prises à l'occasion de la dernière AG, nous sommes parfaitement dans notre rôle en restant vigilants face à ce genre de situation et en lançant l'alerte. Cette prise de position a eu une autre répercussion : celle de donner une certaine visibilité à l'association, notamment auprès d'autres associations d'éditeurs du territoire français. La fréquentation du blog en témoigne. C'est l'occasion de remercier Éric Sevault, secrétaire adjoint,

pour l'animation du **blog** et l'amélioration de son organisation. D'ailleurs sur la boîte de l'association, plusieurs messages sont parvenus par l'entremise du formulaire de contact en ligne.

Compte rendu Livre Paris

Le compte-rendu du salon de Paris est assez bref. Parmi les adhérents présents, seuls Frédéric et Benjamin étaient à Paris. Les **éditions Verdier**, dont la directrice est la présidente adjointe de notre association, ont célébré leurs quarante ans d'existence. La programmation faisait honneur à leur anniversaire. Mais, en termes d'espace, il y avait un bémol : le stand grandissant d'**Amazon** vient d'investir l'espace *édition* du salon et on percevait l'enseigne du géant américain depuis les étals des éditeurs indépendants, Verdier, Minuit et les autres.

Suite à la diffusion du communiqué de presse et aux **prises de contact** effectuées, trois **associations** (deux d'éditeurs et une de correcteurs) se sont manifestées pour obtenir un rendez-vous avec l'association ÉRO. Benjamin représentait l'association pour ces entrevues. Au-delà de l'intérêt que représente l'échange entre professionnels pour une meilleure compréhension du secteur, l'objectif était d'envisager de nouer des partenariats avec d'autres associations représentantes de l'interprofession. L'ACLF (Association des Correcteurs de Langue Française) a paru intéressée par cette perspective. Leurs responsables pourraient également envisager une intervention auprès de nos adhérents dans le cadre d'un atelier préparé par l'association ÉRO. Le collectif Collibris (éditeurs en Pays de la Loire) et l'association des éditeurs des Hauts de France étaient également présents sur le salon. L'échange avec ces structures représentant les éditeurs a été très instructif tant leur organisation est différente de celle que connaît l'association ÉRO. En effet, ces deux structures disposent d'un salarié permanent et sont soutenues par les financements régionaux. En comparaison, l'association ÉRO bénéficie d'une plus grande indépendance qui lui permet de se poser comme un interlocuteur légitime pour l'aménagement des dispositifs existants. Fédérant une vingtaine de maisons, les éditeurs des régions de la Loire et du Nord sont impressionnés par le nombre d'acteurs éditoriaux en Occitanie.

<u>QUESTIONS DIVERSES :</u>

Pour terminer, plusieurs points sont abordés dans les questions diverses.

En raison de la visibilité croissante de ses activités, Benjamin propose que l'association ÉRO commande la **création d'un logo**, marqueur d'identité pour ses communications. Le principe est validé. Les adhérents n'ayant pas les ressources pour réaliser en interne la création du logo, il s'agira de faire réaliser des devis de la part de graphistes indépendants pour au moins trois propositions graphiques (et ses déclinaisons sur supports papier et numérique).

Enfin, Christine, la comptable de Plume de Carotte, mais également en charge du suivi comptable de l'association, intervient. Les échanges avec les administrateurs présents permettent de résoudre certains éléments relatifs à des versements ou des dépenses non fléchés. Tout est **en ordre du point de vue comptable**. Christine remarque que l'avis de situation au **répertoire Siren** fait état de l'ancienne appellation de l'association (Éditeurs de Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées). Pourtant la modification du nom de l'association a été enregistrée en préfecture selon la procédure. Il conviendra de reprendre contact avec les services administratifs concernés pour faire le point.

La séance est levée à 16h40 et les administrateurs se saluent et repartent vers leurs horizons respectifs.